

<p>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 28 JUIN 2018</p>
--

Conseillers

élus :
14

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le 28 juin deux mil dix-huit, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

**Conseillers
présents :**
12

Absents

Excusés :
1

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe

HAUG Cédric

GROSHENS Stéphan

HERMANN Gilles

KRETZ Claude (arrivé à 20h25)

KRETZ Patrice

ADAM Denis

KRETZ Patrick (arrivé à 20h20)

BERTSCH Jacquy

SCHIEBER Denis

BOURGEOIS Patricia (arrivée à 20h30)

UTTER Sylvie

Membres absents excusés : HATSCH André

RAJOUT DU POINT SUIVANT A LA SEANCE

Point 3 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pour la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires.

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 9 mai 2018
- 2 Adhésion à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation en santé complémentaire par le Centre de Gestion
- 4 Délibération pour le versement d'un don à l'APEI Châtenois
- 5 Travaux
- 6 Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 9 mai 2018

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 9 mai 2018

**Voté à 8 voix pour
1 abstention (SCHIEBER Denis)**

2 Adhésion à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation en santé complémentaire par le Centre de Gestion

Lors de la séance du 10 décembre 2012, le conseil municipal a décidé d'adhérer à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion pour les risques santé et prévoyance. Cette convention de participation santé arrive à échéance au 31 décembre 2018. Afin d'adhérer à la nouvelle convention, il est nécessaire de délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 17 avril 2018

VU l'exposé du Maire ou du Président ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;

AUTORISE le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale, la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1er janvier 2019.

DETERMINE le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit (montant estimé) :

- Forfait mensuel en € par agent : 11.39
- Montant brut annuel en € par agent 136,72

Critères de modulation selon la composition familiale

Voté à l'unanimité des membres présents

3 Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pour la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires

Arrivée de Monsieur Patrick KRETZ

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 7 avril 2005.

Arrivée de Monsieur Claude KRETZ

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes règlementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,

DECIDE par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le Préfet du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document si afférent

**Voté à 10 voix pour
1 abstention (KRETZ Claude)**

4 Délibération pour le versement d'un don à l'APEI Châtenois

Suite aux décès de Monsieur Romain HAUG (ancien conseiller municipal et adjoint) et à la demande de sa famille ; la Commune fera en remplacement d'une gerbe, un don de 50 euros à l'APEI de Châtenois.

Le don sera imputé au compte 6713 (secours et dots).

Voté à l'unanimité des membres présents

5 Travaux

Arrivée de Madame Patricia BOURGEOIS

Eclairages publics

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait déjà été évoqué le fait de pouvoir bénéficier d'une subvention à hauteur de 70% pour le remplacement de l'éclairage public. Plusieurs devis ont déjà été demandés et trois modèles sont actuellement en place, rue de Bindernheim. Afin de pouvoir en discuter lors de la prochaine séance, il est conseillé à chacun de se rendre sur place pour comparer les trois candélabres.

Fibre optique

La société TRIGONN, en charge des travaux pour la mise en place de la fibre optique, a terminé l'aiguillage. Les travaux devraient débuter courant du mois d'août.

6 Divers

SDEA

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Stephan GROSHENS référant SDEA. Les principaux points du rapport annuel du SDEA de 2017 sont présentés aux conseillers municipaux.

AGF

Monsieur Stephan GROSHENS a été convié à l'assemblée générale de l'AGF, il y a quelques semaines, afin de faire le point sur les activités sportives qui ont eu lieu cette année. Trois sections sont ouvertes à Witternheim ; gym tonic, gym sénior et Zumba. Cette dernière ne sera pas renouvelée début septembre, faute d'adhérent.

Vélo gourmand

La manifestation vélo gourmand qui aura lieu le 30 septembre 2018, prend forme. De nombreuses réunions ont déjà eu lieu pour l'organisation de l'évènement, notamment en ce qui concerne l'aspect sécurité. L'ensemble du conseil municipal est convié à apporter son aide tout au long de la journée.

Fin de séance à 21 heures 05.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe DEMISSION	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André ABSENT
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie